

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 16 octobre 2006 à 19 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance spéciale du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères, Marise Poulin et Jacinthe Gagnon, Messieurs les Conseillers, Michel Bolduc, Jonathan V. Bolduc, Pierre Rochette et Harold Bureau, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

La présente séance spéciale a été convoquée par Monsieur Marc Bélanger, directeur général, secrétaire-trésorier, pour les sujets suivants seulement :

190-2006

ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et approuvent le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code Municipal.

ADOPTÉ

191-2006

ADJUDICATION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Proposé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,
Secondé par Monsieur Pierre Rochette,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que la Municipalité de Saint-
Victor accepte l'offre qui lui est faite de la
Caisse Populaire du Royaume de l'érable pour
son emprunt de 210 900 \$ par billets en vertu
du règlement numéro 60-2005, au prix de
4.64500 % échéant en série 5 ans comme suit :

17 000 \$	4.64500 %	24 octobre 2007
17 700 \$	4.64500 %	24 octobre 2008
18 600 \$	4.64500 %	24 octobre 2009
19 500 \$	4.64500 %	24 octobre 2010
138 100 \$	4.64500 %	24 octobre 2011

Que les billets, capital et intérêts, seront
payables par chèque à l'ordre du détenteur
enregistré.

ADOPTÉ

192-2006

CONCORDANCE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor se
propose d'emprunter par billets un montant
total de 210 900 \$ en vertu du règlement
d'emprunt numéro 60-2005.

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis.

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Madame Jacinthe Breton,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, ce qui suit :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Que les billets seront signés par le Maire et le Directeur Général/Secrétaire-trésorier ;

Que les billets seront datés du 24 octobre 2006 ;

Que les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement ;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 17 000 \$
2. 17 700 \$
3. 18 600 \$
4. 19 500 \$
5. 20 500 \$
6. 117 600 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans, à compter du 24 octobre 2006, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 60-2005 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

193-2006

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Proposé par Madame Jacinthe Gagnon,

Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance spéciale soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER